Convention collective nationale des Associations de Gestion et de Comptabilité

Avenant du 22 janvier 2013 relatif aux rémunérations

En application des dispositions de l'article L.2241-1 du Code du Travail, de l'article 119.2 de la Convention Collective Nationale des Associations de Gestion et de Comptabilité, la Commission Paritaire s'est réunie pour négocier les rémunérations minimales et a convenu ce qui suit :

Article unique - Rémunération minimale annuelle 2013

Pour le personnel des entreprises entrant dans le champ d'application de la Convention Collective Nationale des Centres de Gestion Agréés et Habilités, les parties conviennent des augmentations suivantes :

- 3 % pour les cadres confirmés et référents (catégories D2, E et F) ;
- 2,1 % pour les personnels des catégories A et B ;
- 1.9 % pour l'ensemble des autres catégories.

La nouvelle grille sera applicable à compter du 1er janvier 2013 pour un temps plein base 35 heures.

Paris, le 22 janvier 2013

Pour la FFCGEA,
le Président de la commission de négociation, M. Jean-Claude MALVEZIN

Pour la Fédération CGT des sociétés d'études,
M. Noël LECHAT

Pour FIECI-CFE-CGC,
M. Pierre GUYON

Pour la FEC-FO,
Mme Catherine SIMON

Pour la CSFV-CFTC,
M. Philippe FORLINI

Pour la fédération F3C CFDT,
M. Denis TOUATI

Grille applicable à compter du 1er janvier 2013 pour un temps plein base 35 heures.

Cat.	Statut	Emplois	Débutant	Expérimenté	Confirmé	Référent
A	E	Employé	17 483			
B	E	Secrétaire	17 710	17 939	18 957	
		Assistant (Filière adhérents-clients)	17 710	18 168	19 539	
		Assistant (Filière services internes)	17 710	17 939	18 957	
C	E	Technicien	18 026	19 062	21 360	23699
		Technicien gestionnaire	18 026	19 659	21 714	24760
		Assistant de direction	18 026	19 659	21 953	25159
D1	E	Conseiller 1	21 628	23 298	29 472	34205
		Chargé de dév. (Filière adhérents-clients) 1	23 254	25 141	30 314	34436
		Contrôleur interne 1	23 024	23 882	29 968	35254
		Chargé de dév. (Filière services internes) 1	21 628	22 625	28 802	33488
D2	C	Conseiller 2	21 726	26 600	36 542	38133
		Chargé de dév. (Filière adhérents-clients) 2	23 324	28 252	36 542	38844
		Contrôleur interne 2	23 096	27 073	36 733	39440
		Chargé de dév. (Filière services internes) 2	21 726	26 836	36 961	38015
D	C	Conseil Expert	24 795	28 960	36 542	38133
		Chargé de mission	22 524	24 418	36 542	38133
F	C	Responsable de groupe	25 270	29 196	36 542	38599
		Directeur de service	33 258	36 627	42 912	47631

JCT

NL

PG